

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 019-200078947-20241029-2024\_10\_29\_05-DE



Syndicat  
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif, en session ordinaire, à la salle des fêtes à MONESTIER-MERLINES, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON.

**PRESENTS** : ANDANSON David, BARRIER Pascal, BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, BOURZAT Michel, DEVEDEUX Jean-Paul, GOUYON François, HAYMA Haye, LEFAI Benjamin, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, LE MORVAN Frédéric, MICHON Jean-François, MONTEIL Christiane (suppléante de LEBECH Gilles), RATELADE François, REBEIX Maurice, REBUZZI Franck, ROCHE Jean-Noël (suppléant de M MONTIGNY Pascal)

**ABSENTS** : BARRIER Jean-Baptiste, BREDECHE Robert, CHADENIER François, CHASSAGNE Chantal, CHEVALIER Pierre, POUZADOUX Denis

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LE GALL Nathalie

**Date de convocation** : 23/10/24

<b>Membres en exercice</b> : 24	<b>Présents</b> : 18	<b>Votants</b> : 18	<b>Pour</b> : 18	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

<b>Référence DIEGE</b> :	2024-10-29-05
<b>Objet</b> :	Avenant n°2 à la convention de mandat avec la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté pour l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable dans le cadre de l'étude diagnostique des installations de production et de distribution d'eau potable et établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Vu la convention de mandat en date du 11 mars 2021 relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Informatique Géographique ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de mandat initiale en date du 25 mai 2023 relatif au transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la commune de Saint-Rémy au Syndicat de la Diège ;

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une convention de mandat a été mise en place entre le Syndicat de la Diège et la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté concernant l'amélioration cartographique du réseau d'eau potable et la mise en place d'un SIG (système d'information géographique) dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Monsieur le Vice-Président explique que suite à des prestations supplémentaires, il est nécessaire de modifier l'annexe financière de la convention de mandat initiale relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable. Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :**

- **ADOPTENT** l'avenant n°2 à la convention de mandat « amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable » ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Vice-Président à signer la convention ainsi que les documents s'y rapportant afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré à MONESTIER-MERLINES,  
Le 29/10/2024  
Le Vice-Président du Syndicat,  
Jean-François MICHON

